

Note à Monsieur le Ministre F. Pictet

*aa*

Conférence diplomatique  
sur le droit humanitaire - III  
Invitation à l'OUA  
Mouvements de libération

---

L'année passée, nous avons invité le Secrétaire général de l'OUA - dans une note identique à celle envoyée à tous les autres invités - à "bien vouloir porter ce qui précède à la connaissance des mouvements de libération reconnus par l'OUA qui ont été invités à participer à la première session de la Conférence et de faire connaître leur réponse".

Cette formule ne peut être choisie cette année étant donné les changements survenus dans les territoires portugais d'outre-mer.

Pour ce qui est du MOZAMBIQUE et de SAO TOME et PRINCIPE on peut supposer que l'OUA les a déjà reconnus en tant qu'Etats. Une confirmation officielle ne semble cependant pas être parvenue au Département.

*Mozambique*

L'OUA ne reconnaissant que les mouvements de libération d'Etats qu'elle ne reconnaît pas, elle ne maintiendrait de ce fait plus de relations avec le FRELIMO et le MLSTP en tant que mouvements de libération. Elle ne leur adresserait donc pas d'invitation. Sitôt devenus membres de l'ONU cet automne, nous inviterons donc le Mozambique et Sao Tomé et Principe, tout comme aussi les Iles du Cap Vert en tant qu'Etats à la troisième session.

La situation est plus compliquée pour ce qui est de l'ANGOLA. La date du 11 novembre 1975 a été avancée pour son accession à l'indépendance. Toutefois d'autres bruits courent; d'une part il serait question d'une proclamation unilatérale par le MPLA, d'autre part, suite aux tensions toujours plus fortes, l'ajournement de cette transformation en Etat ne semble pas exclue.

Toujours est-il que l'OUA reconnaît pour l'instant le MPLA et le FNLA. Si une invitation était adressée à l'heure actuelle à l'OUA - ce qui était prévu étant donné que toutes les autres invitations à l'exception de celles aux observateurs

- 2 -

ont été envoyées il y a une semaine - le MPLA et le FNLA seraient automatiquement invités en tant que mouvements de libération.

Quid si l'Angola devient prochainement indépendant et membre de l'ONU ou adhère aux Conventions de Genève ce qui justifierait son invitation en tant qu'Etat ? L'OUA retirerait-elle alors les invitations adressées aux mouvements de libération angolais qu'elle ne reconnaît plus ?

Pour éviter de devoir faire face à un tel problème délicat, la solution la meilleure nous semble être d'attendre la proclamation de l'indépendance de l'Angola et d'adresser l'invitation aux mouvements de libération par l'entremise de l'OUA seulement après cette date. Ceci entraînerait-il automatiquement un tel retard pour l'envoi de toutes les invitations destinées aux observateurs pour la troisième session de la CDDH ? Il faut croire que oui car il serait difficilement justifiable d'inviter d'ores et déjà l'OLP, par exemple, mais pas encore les autres mouvements. Une date limite devrait cependant être fixée pour l'envoi des invitations aux observateurs. Vers la mi-novembre, au plus tard, la situation en Angola devrait être plus claire voire claire. Si toutefois ceci ne devait pas être le cas, une nouvelle solution devra être trouvée. Ne pourrait-on éventuellement charger l'OUA d'inviter alors le FNLA et le MPLA sous la réserve "rebus sic stantibus" ce qui impliquerait que l'OUA devrait retirer l'invitation au cas d'un changement en Angola. Peu sympathique, cette manière de procéder semblerait s'imposer car on ne peut renvoyer l'envoi des invitations aux calendes grecques uniquement à cause de l'Angola.

Nous apprécierons que la Division politique II nous rende attentifs à des erreurs de fait ou de raisonnement dans cette note et qu'elle nous fasse part de nouvelles évolutions en Angola.

De même, nous prions la Section des Nations Unies et des organisations internationales de nous informer si un cas semblable (conférence au printemps avec participation des mouvements de libération, envoi des invitations cet automne) lui est connu.



(Graffenried)

Annexe : liste des mouvements  
de libération nationale